

HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

	Montant du prix de vente	Honoraires TTC
<p>Locaux à usage d'habitation</p> <p>Lorsque le prix de vente est inférieur ou égal à 40 000 €, les honoraires sont exprimés en euros.</p> <p>Lorsque le prix de vente est supérieur à 40 000€, les honoraires sont exprimés en pourcentage du montant du prix de vente.</p> <p>Les pourcentages de chaque tranche ne se cumulent pas entre eux.</p>	0€ à 39 999 €	4 000 €
	De 40 000 € à 49 999 €	11 %
	De 50 000 € à 79 999 €	10 %
	De 80 000 € à 99 999 €	9 %
	De 100 000 € à 124 999 €	8 %
	De 125 000 € à 149 999 €	7,5 %
	De 150 000 € à 174 999 €	7 %
	De 175 000 € à 199 999 €	6.5 %
	De 200 000 € à 249 999 €	6.25 %
	De 250 000 € à 299 999 €	6 %
	De 300 000 € à 399 999 €	5.75 %
	De 400 000 € à 499 999 €	5.5 %
	De 500 000 € à 599 999 €	5.25 %
	De 600 000 € à 799 999 €	5 %
De 800 000 € à 999 999€	4.75 %	
Au-delà de 1 000 000 €	4.25 %	
<p>Bâtiments ou terrains voués à des réalisations de lotissements ou de promotions immobilières</p>	Honoraires TTC	
	12% du prix de vente	
<p>Exploitations agricoles, viti-vinicoles <i>(Céréales, vignes, bois, élevages, parcelles diverses...)</i></p>	Honoraires TTC	
	10% du prix de vente	

AVIS DE VALEUR	Honoraires TTC
Terrains	150 €
Appartements / Maisons	200 €
Autres biens (immeubles, propriétés, châteaux...)	500 €

Sauf convention expresse entre les parties, la rémunération sera à la charge du mandant.

Pour un mandat de vente, le montant des honoraires ainsi déterminé sera déduit du prix de vente.

Pour un mandat de recherche, le montant des honoraires ainsi déterminé sera versé en sus du prix de vente.

Frais d'acquisition notariés non compris.

TVA de 20% incluse

Barème en vigueur au 09/10/2023